
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le jeudi 20 novembre 2025 à 9 h
salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Soraya Martinez Ferrada, Mairesse
M. Claude Pinard, Président du comité exécutif
Mme Christine Black, Vice-président du comité exécutif
M. Aref Salem, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Braun, Membre du comité exécutif
M. Alan DeSousa, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Gagnon, Membre du comité exécutif
M. Benoît Langevin, Membre du comité exécutif
Mme Andréanne Moreau, Membre du comité exécutif
Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, Membre du comité exécutif
M. Alexandre Teodoresco, Membre du comité exécutif
Mme Stephanie Valenzuela, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Luis Miranda, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoît Dagenais, Directeur général
Mme Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Brigitte Grandmaison, Directrice générale adjointe - Services de proximité
M. Martin Prud'homme, Directeur général adjoint - Sécurité urbaine et Conformité
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Mme Nancy Blanchet, Conseillère associée
M. Josué Corvil, Conseiller associé
M. Youssef Hariri, Conseiller associé
M. Jean François Lalonde, Conseiller associé
Mme Vana Nazarian, Conseillère associée
M. Leslie Roberts, Conseiller associé
Mme Maude Thérault-Séguin, Conseillère associée
M. Julien Hénault-Ratelle, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE25 1895

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 novembre 2025, en y ajoutant le point 50.002.

Adopté à l'unanimité.

CE25 1896

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 novembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE25 1897

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE25 1898

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 octobre 2025, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE25 1899

Il est

RÉSOLU :

De recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, à compter du 1^{er} février 2026 et d'autoriser une dépense additionnelle de 147 974,74 \$, exempt de taxes, pour les services d'entretien ménager au Marché Bonsecours, dans le cadre du contrat accordé à la firme Placement Potentiel inc. (CE22 1980);
- 2- d'autoriser une dépense de 14 797,47 \$, exempt de taxes, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1257157015

CE25 1900

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le raccordement des circuits de puissance et de contrôle des trois génératrices fixes DG1, DG2 et DG3 de l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 823 523,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21092;
- 2- d'autoriser une dépense de 123 528,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 30 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1254087002

CE25 1901

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour le service de gestion des fiches de données de sécurité FDS (SIMDUT 2015), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Toxyscan Technologie inc. (CM23 1033) pour la période du 2 janvier 2026 au 1^{er} janvier 2028, sans dépense additionnelle;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et aux unités d'affaires concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1255481004

CE25 1902

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire 9193-6690 Québec inc. (Référence Média), ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la confection et la distribution d'une revue de presse quotidienne pour une période de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour la somme de 209 013,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21134;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1259732001

CE25 1903

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Université du Québec à Rimouski (Réseau Québec Maritime), en vue de la tenue de l'exposition intitulée « Regards sur le Saint-Laurent », du 25 novembre 2025 au 31 mars 2026 au Biodôme.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1259442003

CE25 1904

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société québécoise des infrastructures, pour une période de cinq ans, rétroactivement au 1^{er} janvier 2023, des espaces situés à l'intérieur de la voûte de télécommunication sur le Mont-Royal, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant des recettes totales de 384 930,21 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1256025011

CE25 1905

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Gestion LCBH inc., pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, le local 264, situé dans l'immeuble sis au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), d'une superficie d'environ 89 mètres carrés, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 160 449,96 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1256025013

CE25 1906

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Terrion LP, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2025, une parcelle de terrain d'une superficie de 401,4 mètres carrés, faisant partie du lot 1 250 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, pour les fins d'un site de télécommunication incluant un abri et une antenne, moyennant un loyer total de 94 328 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1255323017

CE25 1907

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, pour une période d'un an, à compter du 15 octobre 2025, un espace dans les garages de la Cité-des-Hospitalières, situé au 251 A, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 218 pieds carrés, à des fins d'entreposage, pour un loyer total de 100 \$, excluant les taxes. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 3 606 \$, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1255941013

CE25 1908

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Groupe MTLDecor inc., pour une période additionnelle de 30 mois non consécutifs, à compter du 1^{er} mai 2026, un espace comprenant quatre tables sur la terrasse située à l'extérieur de l'immeuble sis au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 35 250 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1256025015

CE25 1909

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Groupe MTLDecor inc., pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, le local 235, situé dans l'immeuble sis au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), d'une superficie de 981 pieds carrés, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 259 965 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1256025014

CE25 1910

Le président du comité exécutif, M. Claude Pinard, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de faire un don de 290 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2025;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1258751002

CE25 1911

Il est

RÉSOLU :

de résilier la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme MU pour la réalisation de la murale « Bâtisseur·e culturel·le Musique au Quartier Latin » dans le cadre du volet 2 du Programme d'art mural 2025.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1256724004

CE25 1912

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de Les Investissements Denmar inc., à des fins de logement abordable, pour fins de revente, un immeuble, situé au 8215, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 2 241 701 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 1 087,2 mètres carrés, au prix de 1 679 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'émettre le chèque requis pour la transaction soit au nom de Les Investissements Denmar inc., au nom du notaire fiduciaire en fidéicomis du Vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 4- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le Vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 5- d'autoriser un budget d'incidences à l'acquisition de 1 174 575 \$, taxes incluses, comprenant les frais de travaux urgents de remises aux normes et de déconstruction;
- 6- d'autoriser un budget maximal pour la détention de l'immeuble de 95 624 \$, taxes incluses, pour 2026, 2027 et 2028 et autoriser le virement de ce budget du Service de l'habitation au Service de la gestion et de la planification des immeubles;
- 7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1259245009

CE25 1913

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter la demande de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles relative à la permission d'utiliser le terrain connu comme étant le lot 1 075 894 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 620,30 mètres carrés, à des fins de jardins collectifs pour une période de trois ans, à compter du 2 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1258042009

CE25 1914

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la disposition, à titre gratuit, d'habits pour le combat incendie, appartenant au Service de sécurité incendie de Montréal, en faveur de l'Académie des pompiers de Mirabel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1253838011

CE25 1915

Il est

RÉSOLU :

de nommer Geneviève Ouellet au sein de la Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal, à titre de fiduciaire désignée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans à compter du 26 novembre 2025, en remplacement de Gabriel Morin.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1253376007

CE25 1916

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la suspension provisoire du dépôt du projet de schéma de couverture de risques de l'agglomération de Montréal 2025-2035, afin de permettre les ajustements requis pour fins d'approbation par le ministre de la Sécurité publique, conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1250228001

CE25 1917

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération des mois de novembre et décembre 2025 et de l'année 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1250310001

CE25 1918

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'organisme Le Newspeak, enregistré au numéro 1170605282, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h, le 7 décembre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 2- d'autoriser l'organisme Espace ESC ltée, enregistré au numéro 1178890068, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 14 décembre 2025 et jusqu'à 7 h, les 7 et 13 décembre 2025 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 3- d'autoriser l'organisme Son hors, enregistré au numéro 1175306258, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, le 1^{er} janvier 2026 dans le cadre de l'événement qu'il organise au 1088, rue Clark.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1258994023

CE25 1919

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1259463001

CE25 1920

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des Règlements 720-130, BEAC-043-02, BEAC-045-20 et BEAC-098-05, adoptés le 22 septembre 2025 par le conseil municipal de la Ville de Beaconsfield;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1258845022

CE25 1921

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'organisme Studio ZX, enregistré au numéro 1175526145, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h, le 30 novembre 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organise au 1055, boulevard Saint-Laurent;
- 2- d'autoriser l'organisme Espace ESC Itée, enregistré au numéro 1178890068, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 6 décembre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 3- d'autoriser l'organisme Salon Daomé, enregistré au numéro 1164208085, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, le 7 décembre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1258994024

CE25 1922

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 127-2025, adopté le 17 septembre 2025 par le conseil municipal de la Ville de Montréal-Est;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Montréal-Est.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1258845021

CE25 1923

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser l'entente de prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal au Réseau Intersection d'une durée de deux ans, à compter du 23 septembre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer le protocole d'entente de prêt de service, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1255326007

CE25 1924

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'adopter un gel des embauches externes, applicable aux services municipaux, pour les postes des accréditations de cols blancs et professionnelles et professionnels (généralistes, scientifiques et ingénieur(e)s, architectes et juristes);
- 2 - d'adopter un gel des nominations (internes et externes), applicable aux services municipaux, pour les postes cadres;
- 3 - de mandater le directeur général pour qu'il en administre la réalisation, qu'il autorise les dérogations et qu'il en effectue le suivi;
- 4 - d'appliquer ces mesures à compter du 20 novembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1256776001

CE25 1925

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus du 1^{er} au 31 juillet 2025, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1256825014

Levée de la séance à 10 h

70.001

Les résolutions CE25 1895 à CE25 1925 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Claude Pinard
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville